

Anglais juridique : quelle formation choisir ?

Petite revue de détail de différentes formations conçues pour les juristes français désireux de travailler également dans la langue de Shakespeare. PAR ANNE ILOUZ

De nombreuses formations d'anglais juridique sont proposées aux avocats souhaitant non seulement rafraîchir leurs bases d'anglais généraliste mais aussi acquérir le vocabulaire juridique indispensable à tous types d'échanges professionnels.

LANGUE ET CULTURE

« Il ne s'agit pas seulement d'acquérir de nouveaux termes juridiques en anglais mais d'assimiler aussi les situations, précise Bénédicte Bury, membre du Conseil national des barreaux, chargée de la réflexion sur l'évolution de la formation continue. *Au-delà de la langue, c'est la culture qu'il y a lieu d'appréhender pour comprendre le mode de pensée et l'état d'esprit de l'autre. Rien ne vaut la confrontation, la mise en situation.* » Certaines formations proposent ainsi, en plus de la partie linguistique, une familiarisation avec les systèmes juridiques

UN DIPLÔME RECONNU : L'ILEC

L'International Legal English Certificate (ILEC) est le premier test en anglais juridique reconnu sur le plan international. Une préparation est proposée par l'École de formation des barreaux à Paris (600 €) et par Legal Lingua (1 500 €) à Paris et à Lyon. Le manuel *International Legal English* est utilisé en support des cours. L'examen se déroule deux fois par an dans les centres d'examen agréés Cambridge Esol (www.legalenglishtest.org).

VOUS AVEZ UN MODULE
GENRE "FAIRE ILLUSION
EN ANGLAIS JURIDIQUE" ?

C'EST PAS
UNE GROSSE,
GROSSE
AFFAIRE.



anglo-saxons pour compléter ses connaissances et communiquer plus efficacement.

À QUI S'ADRESSER ?

Plusieurs organismes proposent des formations validantes au titre de la formation continue obligatoire. Certains d'entre eux sont homologués par le Conseil national, d'autres par les écoles de formation des avocats. Les formations homologuées par le Conseil national répondent à des normes de qualité précises correspondant à un label. Tous les ans, de nouveaux organismes bénéficient de cette homologation. Mais ce n'est pas pour autant que les formations dispensées par des organismes non homologués ne peuvent pas être validées au titre de la formation continue. Dans tous les cas, c'est le conseil de l'Ordre à qui

ont été remises les attestations de présence qui décide, *in fine*, de valider ou non les formations suivies l'année précédente au titre de la formation continue obligatoire.

APPRENDRE EN LIGNE OU E-LEARNING

La formule est attirante : peu onéreuse, utilisable à tout moment et sans se déplacer, elle fait son chemin parmi les formations traditionnelles. Le principe : acheter sur Internet des modules de connaissances consultables depuis n'importe quel ordinateur. À Paris, l'École de formation des barreaux propose ce type de formation en partenariat avec Translegal. Ces modules, d'une durée d'environ 3 heures sont validés à Paris au titre de la formation continue obligatoire. Les thèmes proposés sont les suivants :
– *Legal English 500* : acquérir

les 500 mots juridiques essentiels pour travailler en anglais juridique ;
– *Company law* : réviser les principes et approfondir la terminologie et les expressions types du droit des sociétés. Ces deux cours en ligne peuvent être complétés par des cours en séminaires ou *workshops* (*blended learning*), animés par l'avocat linguiste américain William Yeago de Translegal (lire ci-après). Prix des cours en ligne : 35 € HT le module de 3 heures.

Legal Ligua propose également une formule mixte permettant aux avocats de suivre des cours sur Internet à partir de documents Powerpoint, tout en étant accompagnés simultanément par un coach au téléphone. Ces webinars (*web seminars*) s'organisent autour de rendez-vous téléphoniques convenus selon un planning fixé, et abordent des sujets comme :
– *Top ten legal writing tips* ;
– *Manage your presentation* ;
– *Polish and perfect your legal writing*.

Prix des cours : 20 € HT/h.
Cette formation en e-learning n'est pas validée au titre de la formation continue obligatoire.
Le PLEAD (*Program for Legal English Academic Development*) développé par Translegal permet aussi de bénéficier de cours en ligne sur la base d'un abonnement de 20 heures de travail (valable un an), complétés par l'ouvrage de référence *International Legal English*. S'y ajoutent des exercices, des tests et des podcasts. Le livre s'appuie sur de nombreuses études de cas et de textes authentiques. Cette méthode permet d'approfondir ses acquis, mais aussi de préparer l'ILEC (lire l'encadré).

Prix du pack livre avec CD + cours en ligne : 170 € HT.

POUR LES AUTODIDACTES

Pour faire rapidement faire le tour de la question : un mini-cours gratuit disponible en ligne sur le site www.toutapprendre.com. Il dispense en 20 minutes et en 4 thèmes les bases de l'anglais juridique. Un quizz final permet contrôler les connaissances acquises.
À lire en immersion : Cambridge University Press, en partenariat avec Translegal, propose deux ouvrages de référence, à choisir selon son niveau d'anglais : *Introduction to International Legal English* et *International Legal English*. Prix : 35 et 25 € (3 CD audio inclus). Un autre classique : *L'Anglais juridique*, de Frédéric-Jérôme Pansier, publié à la Maison du dictionnaire. Prix : 20 €.

LES SÉMINAIRES OU WORKSHOPS

Cet enseignement est dispensé par la plupart des organismes de langues, spécialisés ou non. Ces stages sont le plus souvent organisés sous forme de cycles de durée variant d'une demi-journée à une semaine. Les groupes excèdent rarement dix personnes.

Communicaid propose deux séminaires d'anglais juridique sur Paris et Londres :
– rédaction de contrats en anglais (*Drafting contracts in english*) ;
– anglais juridique pour avocats (*English for lawyers*).

Ces formations permettent de développer et de perfectionner ses compétences linguistiques dans les domaines de la rédaction de contrats, des fusions et acquisitions, du contentieux, des contrats de garantie, des réunions et négociations. Elles sont assurées par des juristes expérimentés, ayant exercé au sein de cabinets et de services juridiques d'entreprises. Plus de 500 avocats et juristes suivent les cours de Communicaid tous les ans, essentiellement sur Paris. Communicaid est homologué par le CNB. Tarifs : 30 heures de cours pour 2 500 € HT la semaine ; 18 heures de cours sur 3 jours pour 1 600 € HT.

Certaines formations proposent ainsi, en plus de la partie linguistique, une familiarisation avec les systèmes juridiques anglo-saxons

Connaissance Network

propose deux stages de 20 heures divisés en session de 2 heures par semaine, par groupe de 4 personnes, sur les thèmes suivants :
– Maîtriser l'environnement juridique en anglais ;
– Maîtriser la correspondance juridique en anglais. Jeux de rôles, études de cas, mises en situation avec supports audio et vidéo, exercices grammaticaux et lexicaux complètent cette formation, disponible à Marseille, Lille et Paris. Les cours sont assurés par des formateurs juristes anglo-saxons. Connaissance Network est homologué par le CNB. Prix du stage : 1 350 € HT.

D'autres organismes proposent ce type de formation :
– The English Connection, homologué par le CNB, organise un atelier intitulé *Legal English for Global Business* ;
– Legal Ligua propose quinze ateliers aux thèmes juridiques variés. 495 € la demi-journée ;
– à Paris, l'EFB organise via Translegal des sessions (homologuées) sur le thème de la terminologie de l'anglais juridique. Prix : 70 € HT la session de 3 heures.

LES COURS PARTICULIERS « ONE TO ONE »

C'est la forme de cours la plus onéreuse mais probablement aussi la plus efficace. Pour gagner du temps, les formateurs se déplacent au cabinet de l'avocat et assurent une formation sur mesure adaptée au niveau et aux besoins de leur client. Les formateurs sont des juristes ou des avocats anglo-saxons expérimentés. Les tarifs varient de 70 à 120 € HT/h selon les organismes, des forfaits pouvant être mis en place sur demande. ■